



- Spécialement conçue pour la végétalisation de toiture, la Végétal Box est la réponse pratique et économique pour avoir une couverture végétale immédiate; très modulable, elle est particulièrement adaptée pour les toitures en pente, de petite taille ou avec un accès difficile.
- Cette cassette végétale est compatible avec les étanchéités bitume, PVC, FPO et EPDM.
  - Elle comporte tous les éléments nécessaires à un toit végétal de qualité :
- Le drainage, assuré par les interstices de la partie basse de la cassette.
- Le substrat, léger et enrichi, conforme aux exigences des Règles Professionnelles Adivet 2018.
- Les végétaux, des sédums sélectionnés pour leur résistance aux conditions difficiles de la vie en toiture (chaleur, vent, ensoleillement, eau limitée) et leur faible entretien.

## **RÉTENTION D'EAU**

Sa capacité de rétention en eau de 33 litres par m<sup>2</sup> permet à la végétation de **mieux résister** aux épisodes de sécheresse.

## UTILISATION

- Les cassettes doivent rester sur palette le moins longtemps possible. Si elles ne peuvent pas être installées en toiture à la livraison, elles doivent être dépalettisées.
  - A l'installation, elles peuvent être posées à même l'étanchéité ou sur un géotextile, disposées à plat côte-à-côte.
- Leur structure permet une découpe propre et facile, avec une disqueuse ou une scie sabre, pour l'adapter aux spécificités de chaque toiture.
- Sur les toitures en pente, disposer les cassettes avec la longueur dans le sens de la pente.
- Un ajout d'engrais, de préférence organique, est requis au moins une fois par an, ainsi qu'un arrosage pendant les périodes de sécheresse.
- D'autres végétaux, adaptés à la vie en toiture, peuvent être plantés ou semés sur les cassettes une fois installées.
- Primevère n'utilise pas de produits phytosanitaires; des adventices sont parfois présentes sur les cassettes.



L'Adivet - organisation professionnelle édictant les règles professionnelles concernant les toitures végétalisées - préconise :

Un arrosage automatique sur les toits végétaux des départements suivants: 38, 26, 05, 46, 12, 48, 07, 82, 81, 34, 30, 84, 04, 06, 63, 32, 31, 81, 09, 11, 66, 13, 83, 2A, 2B.
Un point d'eau doit être disponible sur chaque toiture végétale sur tout le territoire pour des arrosages d'appoint en cas de sécheresse et/ou fortes chaleurs.

Une FDES est le document normalisé qui présente les résultats de l'Analyse de Cycle de Vie d'un produit ainsi que des informations sanitaires dans la perspective du calcul de la performance environnementale et sanitaire du bâtiment pour son éco-conception.

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dimensions Lxlxh	57x38x8cm sans végétation, 4,6 pièces par m²
Composition du bac plastique	Polypropylène recyclé et recyclable, résistant aux UV
Poids à sec avec végétaux	env. 65 kg par m²
Poids à charge maximale en eau avec végétaux	env. 88 kg par m²
Rétention d'eau	env. 33 litres par m²
Couverture végétale départ pépinière	90% minimum
Végétaux	Variété de sedum adapté aux conditions de vie de toiture
Conditionnement	65 box par palette, env. 14,1 m <sup>2</sup>
Transport	Livraison en dépôt ou sur chantier, par semi ou camion hayon Chargement possible à la pépinière (69330 Pusignan)
Pente maximale sur toiture sans retenue	20% (sur pente supérieure, nous consulter)
Capacité de drainage	2,8I (mxs), conformément à la norme NF EN ISO 12958

## GARANTIE DE REPRISE

- Complète d'octobre à mars, hors période de gel, canicule ou sécheresse.
- En avril, mai et juin : une preuve d'un arrosage adaptée au climat est impérative.
- De juillet à septembre : les épisodes caniculaires étant de plus en plus fréquents, aucune garantie de reprise.
- La garantie de reprise implique le respect des Règles Professionnelles ainsi que sa preuve.

